



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 118140

Texte de la question

M. Paul Giacobbi attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le sous-équipement du centre hospitalier de Bastia en matière d'imagerie à résonance médicale. En effet, l'établissement ne dispose actuellement que d'un seul appareil. Aussi, les délais d'attente sont extrêmement longs pour les patients, ils atteignent parfois trois mois et demi, soit les plus longs d'Europe et engendrent naturellement des retards considérables dans les diagnostics. Il est par ailleurs fréquent que les médecins radiologues soient placés dans l'obligation d'effectuer les recherches au scanner. Cette situation ne peut perdurer et il est impératif que le centre hospitalier dispose très vite d'un second appareil. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser la procédure permettant de bénéficier de cette catégorie de machine et si celle-ci relève d'une disposition d'ordre discrétionnaire du ministère ou si elle est, au contraire, formalisée.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118140

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10025

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)